

# RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'intérieur

## Arrêté du 26 NOV, 2014 portant inscription sur une liste d'admis en qualité d'infirmier-chef de sapeurs-pompiers professionnels au titre de l'année 2014

LE MINISTRE DE L'INTERIEUR,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ensemble la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n° 90-850 du 25 septembre 1990 modifié portant dispositions communes à l'ensemble des sapeurs-pompiers professionnels ;

VU le décret n° 2000-1009 du 16 octobre 2000 portant statut particulier du cadre d'emplois des infirmiers de sapeurs-pompiers professionnels ;

Vu le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale ;

VU l'arrêté du 17 mars 2006 relatif à l'organisation de l'examen professionnel d'infirmier-chef de sapeurs-pompiers professionnels des services départementaux d'incendie et de secours ;

VU l'arrêté du 5 mai 2014 portant ouverture d'un examen professionnel d'infirmier-chef de sapeurs-pompiers professionnels au titre de l'année 2014 ;

VU l'arrêté du 2 juin 2014 modifiant l'arrêté du 5 mai 2014 portant ouverture d'un examen professionnel d'infirmier-chef de sapeurs-pompiers professionnels au titre de l'année 2014 ;

VU l'arrêté du 9 octobre 2014 portant constitution du jury chargé d'établir, après un examen professionnel, une liste d'admis aux fonctions d'infirmier-chef de sapeurs-pompiers professionnels au titre de l'année 2014.

**Arrête :**

**Article 1<sup>er</sup>** : Les 26 candidats dont les noms suivent, admis à l'examen professionnel d'infirmier-chef de sapeurs-pompiers professionnels au titre de l'année 2014, sont inscrits par ordre alphabétique sur la liste d'admis correspondante :

Delphine	AUBRET
Guillaume	AYMARD
Philippe	BOUHELIER
Florian	BREE
Raphael	BRICOUT
Olivier	DAVID
David	DRAUSSIN
Virginie	GIROIS
Baya	HADJOUR
Julie	KAUFHOLZ
Rodolphe	LAGIRAND
Anne	LAVAL-PLOMMET
Vanessa	LEPELLETIER
Nicolas	LONGUET
Lise	MARIGNANI
Arnaud	MASSON
Corinne	MASSON
François	MERLIN
Estelle	MONTAGNER
Sébastien	NEVEUR
Franck	OLIVIER
Guillaume	RAVELLI-DAMIOLI
Jean Marc	SCHEH
Cédric	TAILLADE
Lysiane	VAUTIER
Pierrick	VIDAL

**Article 2** : Le directeur général de la sécurité civile et de la gestion des crises est chargé de l'exécution du présent arrêté

Fait le, **26 NOV. 2014**  
Pour le ministre et par délégation,  
Le sous-directeur des ressources, des compétences et de la doctrine d'emploi

Jean-Philippe VENNIN